

2018-6297
2019-04-11

TIMBER FUME[®]
UN FUMIGANT POUR COMBATTRE LA POURRITURE DU BOIS

LIQUIDE

INDUSTRIEL

DANGER



POISON



CORROSIF

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION

N° D'ENREGISTREMENT 14588 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

PRINCIPE ACTIF: Chloropicrine 99 %

TIMBER SPECIALTIES LIMITED
35 Crawford Crescent, P.O. Box 520
Campbellville, ON L0P 1B0
(905) 854-2244

CONTENU NET : 68 kg

PRÉCAUTIONS :
GARDEZ HORS D'ATTEINTE DES ENFANTS
LIQUIDE ET VAPEURS TOXIQUES

L'inhalation de vapeurs peut être fatale. Lachrymogène et extrêmement toxique. Ne pas respirer les vapeurs. Le contact peut causer des brûlures. Éviter tout contact avec les yeux, la peau, ou les vêtements. Obtenir de l'aide médicale en cas d'accident. Ne pas utiliser à l'intérieur sans respirateur ou masque à gaz tel que décrit ci-dessous avec ventilation adéquate. L'absorption par la peau peut être fatale.

Porter un vêtement à manches longues, un pantalon long, des chaussettes, des chaussures, des gants résistant aux produits chimiques et un respirateur pendant le mélange, le chargement, le transfert, l'application ou tout autre type de manipulation. Le respirateur doit être un appareil de protection respiratoire à adduction d'air filtré à masque complet approuvé par le NIOSH, doté d'une cartouche contre les vapeurs organiques (numéro d'approbation du NIOSH de préfixe TC-23C) et d'un préfiltre pouvant retenir les particules (de type N, R, P ou HE, numéro d'approbation du NIOSH de préfixe TC-84A) ou un masque à gaz doté d'une boîte filtrante contre les vapeurs organiques (numéro d'approbation du NIOSH de préfixe TC-14G). Le respirateur doit être bien ajusté : il faut enlever tout ce qui nuit à un bon ajustement (par exemple, barbe ou favoris trop longs).

Le Timber Fume ou ses vapeurs ne doivent pas être en contact avec les plantes qu'on désire conserver.

Comme le Timber Fume peut être corrosif dans certains cas, rincer l'équipement avec du kérosène ou de l'huile à chauffage. Ne pas utiliser un alliage de magnésium ou de l'aluminium pour manipuler l'équipement ou les contenants. **NE PAS UTILISER D L'EAU.**

Ce produit est toxique pour la faune. N'utiliser que selon les directives de l'étiquette.

MISES EN GARDE À L'ATTENTION DES UTILISATEURS :

Se laver les mains avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme, de fumer ou d'aller aux toilettes. Se dévêtir immédiatement si le pesticide entre en contact avec la peau à cause d'un vêtement imbibé ou d'un déversement. Se laver soigneusement et enfiler des vêtements propres. Laver les vêtements contaminés séparément des autres vêtements avant de les utiliser à nouveau. Ranger l'équipement de protection individuelle dans un endroit hors de la portée des enfants et des animaux de compagnie. Éviter de toucher les surfaces « propres » (par exemple, volant de véhicule, poignées de porte, plans de travail) si on porte un équipement de protection individuelle; sinon, les nettoyer avec de l'eau et du détergent. Retirer l'équipement de protection individuelle immédiatement après avoir manipulé ce produit. L'enlever dans un endroit désigné, séparé des zones d'activité humaine et de travail. Laver la surface externe des gants avant de les enlever. Dès que possible, se laver soigneusement et enfiler des vêtements propres. Éviter de se toucher les yeux ou le visage avant de s'être lavé les mains. Ne jamais utiliser sa bouche pour aspirer le produit d'un contenant ou pour débloquer un tuyau, une buse, etc. Entre les utilisations, il faut ranger les respirateurs dans un sac de plastique scellé afin de prolonger la durée de vie du filtre. Remplacer régulièrement les filtres des cartouches. Réparer ou remplacer les pièces d'équipement de protection individuelle déchirées ou endommagées. Laver l'équipement de protection individuelle à l'eau chaude, avec du détergent liquide pour grosse lessive; régler la machine à laver au niveau d'eau le plus élevé et au cycle de lavage le plus long. Laver et entreposer l'équipement de protection individuelle séparément des autres vêtements. Si l'équipement de protection individuelle est très souillé, le laver deux ou trois fois. Après le lavage, faire fonctionner la machine à laver pendant un cycle complet avec du détergent. Si possible, faire sécher les vêtements sur une corde à linge. Jeter les pièces de vêtement et autres matières absorbantes qui ont été imbibées de ce produit ou fortement contaminées par celui-ci. Ne pas les réutiliser.

PREMIERS SOINS :

En cas de contact avec la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. **En cas de contact avec les yeux :** Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. **En cas d'inhalation :** Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. **En cas d'ingestion :** Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une attention médicale.

INFORMATION TOXICOLOGIQUE : Administrer un traitement symptomatique.

MODE D'EMPLOI :

Pour le traitement curatif des poteaux en bois et du bois d'œuvre :

On utilise les grandes pièces structurales en bois à tellement de fins différentes que nous considérons le pourtour à la terre d'un poteau d'une circonférence de 102 cm comme exemple pour l'application de ce produit.

-Ne pas traiter les structures et les poutres à l'intérieur;

-Ne pas forer de trou d'application dans les gerces. Si un trou touche une gerce, le boucher et en forer un autre. Si plus de deux trous d'application rencontrent une cavité interne ou une zone de pourriture, forer de nouveaux trous plus haut sur le poteau, dans du bois plus solide.

-IL EST INTERDIT de pénétrer dans une zone de déversement ou de nettoyage sans équipement de protection, jusqu'à ce que la concentration de chloropicrine mesurée dans l'air soit inférieure à 0,15 ppm.

-NE PAS appliquer ce produit sur du bois destiné à une utilisation dans ou sur l'eau.

Dans les cas de pourriture interne, percer quatre ou cinq trous d'un diamètre de 2 cm et d'une profondeur de près de 2 ½ cm, à un angle de près de 45° vers le bas. Le premier trou doit se trouver au niveau du sol et les autres, entre 15 et 30 cm plus haut, en rotation sur 90° depuis le trou en dessous.

Injecter des quantités égales de fumigant dans chacun des trous. La quantité de fumigant à utiliser par trou est fonction de la circonférence du poteau au sol et des mesures indiquées dans le tableau ci-dessous.

CIRCONFÉRENCE	TIMBER FUME
56 – 74 cm	0,12 litres
76 – 97 cm	0,25 litres
99 – 142 cm	0,50 litres
145 – 165 cm	0,60 litres

Après l'application, insérer immédiatement des bouchons dans les trous forés. Les bouchons doivent être en bois traité. Porter un respirateur ou masque à gaz tel que décrit dans la section Précautions de cette étiquette pour éviter de recevoir du liquide chimique dans les yeux.

ÉLIMINATION :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au site de traitement.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
3. Rendre le contenant inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
5. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR :

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.